

The logo for the Haute Autorité de Santé (HAS) features the letters 'HAS' in a blue, sans-serif font. A red, wavy line is positioned under the 'A', extending from the left side of the letter and curving upwards towards the right.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

A thick, dark blue wave-like graphic that starts on the left and curves upwards towards the right, positioned below the HAS logo.

Programme personnalisé de soins (PPS)



FÉVRIER 2012

Définition et objectifs

Le PPS est un **outil opérationnel** proposé aux professionnels de santé pour organiser et planifier le parcours de soins des personnes ayant une ou plusieurs maladies chroniques. Il explicite les points de vue du patient et du médecin traitant sur la situation de la personne et identifie les objectifs partagés entre le médecin et la personne malade. Il correspond à un plan d'action pour la prise en charge prospective de cette personne.

La nécessité de la coordination augmente avec le nombre de professionnels impliqués selon la complexité de la situation et la polypathologie : le PPS est un **outil de coordination** des différents professionnels participant à la prise en charge des personnes ayant une maladie chronique.

Le PPS est le support d'une démarche qui vise à assurer :

■ Une planification coordonnée et prospective de la prise en charge

Il s'agit de simplifier le parcours du patient et de prévoir les différentes prises en charge nécessaires en cas de situation stable. Le PPS précise les conduites à tenir en cas d'aggravation ou d'instabilité. Il contribue ainsi à éviter ou limiter l'évolution vers les formes graves ou compliquées et à améliorer ou réduire le retentissement de la maladie sur la qualité de vie en particulier dans les formes évoluées. Il permet aux autres professionnels d'intervenir en proposant une réponse adaptée et cohérente.

■ Une implication du patient

Le PPS est partagé entre les professionnels de santé et le patient :

il permet au médecin et au patient de s'accorder sur des objectifs de prise en charge en tenant compte des priorités établies avec la personne malade ;

il renforce l'information du patient sur sa prise en charge ;

il permet au patient qui le souhaite de participer à la circulation de l'information médicale le concernant¹ auprès des autres professionnels de santé impliqués dans sa prise en charge et ainsi de renforcer la cohérence de la prise en charge et sa continuité.

■ Une harmonisation des pratiques et une personnalisation du parcours du patient

Une approche par les points critiques du parcours de soins (éléments déterminants pour la qualité d'une prise en charge et qu'il est nécessaire de maîtriser) vise à améliorer l'efficacité de la prise en charge adaptée à chaque patient. La prise en compte de ces points critiques doit être une des priorités du médecin.

Le PPS définit les différents aspects de la prise en charge pour répondre de manière adaptée aux problèmes de santé, aux besoins, aux attentes, aux difficultés en tenant compte du contexte de vie du patient et de son environnement.

¹ Pour les patients qui ne voudraient ou ne pourraient pas gérer les informations contenues dans le PPS (par exemple le planning de suivi à réaliser), des relais sont à mettre en place (aidants familiaux ou professionnels médico-sociaux ou coordonnateurs de la prise en charge).

Utilisation du PPS

- En pratique, le PPS est élaboré par le médecin avec la personne, en lien avec les professionnels de santé impliqués. Il est remis à la personne et inséré dans le dossier médical. Il est amendé si nécessaire lors des consultations courantes.

Il comporte 2 volets décrits dans les tableaux suivants.

Personnalisation de la prise en charge (tableau 1)

■ Description de la situation de la personne

- Quelle est la **situation sociale et médicale** de la personne ? Identification des situations et des risques ou des points critiques dans le parcours de soins de la personne. Cette évaluation prend en compte les informations apportées par les autres professionnels de santé en rapport avec le patient.
- Quels sont le **point de vue et/ou les besoins les attentes de la personne** ?
Comment la personne se représente-t-elle sa situation et quelles sont ses attentes ?
- Quel est le **point de vue du médecin** ?
À ce stade de la maladie, quel est le point que le médecin doit gérer de façon prioritaire ?
- Quels sont les **freins** à une prise en charge correcte ou quels sont les éléments de **contexte** à prendre en compte ? Ils peuvent être liés à la sévérité de la maladie, aux préférences de la personne, à la situation sociale, etc.

L'ensemble de ces éléments permet de définir les **priorités de la prise en charge**.

Planification du suivi (tableau 2)

La planification, en cohérence avec le guide maladie chronique, de tous les actes médicaux, paramédicaux, de l'éducation thérapeutique et de l'intervention médico-sociale si besoin, est précisée pour permettre :

- au patient de se repérer dans son parcours ;
- aux professionnels de dispenser une information commune partagée ;
- de réévaluer les propositions et réajuster si besoin.

Elle comporte la conduite à tenir et les personnes à contacter en cas d'aggravation progressive et en cas d'urgence

Personnalisation de la prise en charge (tableau 1)

NOM :
/...../.....

Date :

Situation du patient				Objectif partagé	Actions		
Risque/ maladie	Point de vue et attentes du patient	Point de vue et priorités du médecin	Contexte/ freins		Moyens	Intervenants	Date de réévaluation
Situation 1 : exemple							
Situation 2							
Situation 3							
Situation 4							
Situation 5							

Planification du suivi (tableau 2)

NOM :
/...../.....

Date :

	Janv	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc
Consultation MG												
Consultation spécialiste 1												
Consultation spécialiste 2												
Paramédical 1												
Paramédical 2												
Paramédical 3												
Ex complémentaire 1												
Ex complémentaire 2												
Ex complémentaire 3												
Biologie 1												
Biologie 2												
Éducation thérapeutique												
Commentaires/précisions ETP :												
Aide medico-sociale												
Médecin généraliste	Tél :		Association de patients	Tél :		Paramédical 1	Tél :					
Spécialiste d'organe 1	Tél :		Réseau	Tél :		Paramédical 2	Tél :					
Autre spécialiste	Tél :		Assistante sociale	Tél :		Hôpital	Tél :					
	Tél :		Pharmacien	Tél :								